

# en 2012

## Facture d'eau : que paye-t-on vraiment ?

Plusieurs postes composent notre facture d'eau.

Prix de l'eau fixé par la SAUR et la ville qui ne représente que **29%** de la facture totale.

Les contributions à l'Agence de l'eau et à l'Agglo pour l'assainissement composent les **71%** restants.

De fait, une baisse du prix de l'eau de 10% n'entraînerait que 3.5% de baisse de la facture totale, soit 15.74€ /an pour un ménage type consommant en moyenne 120m<sup>3</sup>.

FACTURE (Base 2010)				
Prestataires	Prestation	Prix		
		€/ 1 m <sup>3</sup>	€/ 120 m <sup>3</sup>	
SAUR / ville de St-Jean de Braye	Eau	0,6858	82,30	29%
	Abonnement 1 an	39,33	39,33	
	Part communale	0,23	27,60	
Agence de l'eau	Préservation de la ressource	0,061	7,32	71%
	Lutte contre la pollution	0,22	26,40	
	Modernisation réseaux	0,17	20,40	
Agglo	Taxe d'assainissement	1,67	200,40	
	Abonnement 1 an	14,50	14,50	
Total HT			418,25	
Total TTC			441,25	

## INTERVIEW



### Patrick Nadin,

élu délégué à l'eau et à l'assainissement

#### Pourquoi ce choix d'une reprise en régie municipale de la gestion de l'eau ?

Ce choix nous le faisons parce que comme l'air, l'eau qui nous est indispensable, ne peut être soumise exclusivement aux lois du marché. L'eau n'est pas une marchandise comme une autre. C'est un bien public, un bien commun, vital, plutôt rare et extrêmement fragile. Il se doit d'être géré de façon économe, respectueuse et de la manière la plus démocratique possible.

#### Quels seront les avantages pour la collectivité ?

Sur une facture d'eau, une part contribue aux bénéfices du fermier (la SAUR) qui rétribue les actionnaires. Dans la gestion communale, les marges dégagées ne servent qu'à l'amélioration du réseau, aux investissements et aux infrastructures. La Ville aura donc une marge de manœuvre, mais au lieu de distribuer cette marge à des actionnaires et à l'Etat à travers l'impôt sur les sociétés, comme le faisaient les groupes privés, nous allons la réinjecter dans le système. Cette marge financière est en moyenne de 150 000 € par an en ce qui concerne notre contrat actuel.

#### Les priorités en termes d'investissement ?

Cette marge nous permettra de mettre en place une filière de traitement du calcaire. L'eau très calcaire de notre ville engendre des surcoûts importants à nos concitoyens en traitements individuels ou liés à une durée de vie plus courte de l'électroménager. Tous les abrysiens pourront profiter de cette mise en place, y compris ceux qui n'ont pas actuellement les moyens financiers de poser chez eux une filière, souvent très coûteuse, de traitement du calcaire.

